

MAISON DES JEUNES ECOTEAUX

Condition générales

1. La personne indiquée dans la réservation sous la rubrique « Personne responsable de la location » est garante du bon déroulement de la location de la Maison des Jeunes.

Elle confirme avoir pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la manifestation (risque d'incendie – mesures sanitaires, protection de la jeunesse en ce qui concerne la consommation d'alcool, etc.)

2. La personne responsable de la location peut déléguer la prise en main et la remise des clés, **elle reste pour autant garante pour tous dommages causés** par les personnes séjournant sur les lieux
3. Elle atteste que les renseignements notés sur l'inscription sont corrects
4. Elle a pris connaissance du règlement de police de la commune d'Oron concernant l'ordre, la sécurité, la tranquillité et les mœurs publics. Nous attirons l'intérêt spécialement sur les 2 points suivant (extrait du règlement de la police de la commune d'Oron) ;

Art. 62 *Sont interdits tous actes de nature à troubler l'ordre, la tranquillité, la sécurité et le repos publics. Sont notamment compris dans cette interdiction : les querelles, les batteries, les chants bruyants, les cris, les attroupements tumultueux ou gênant la circulation, les pétards, les coups de feu ou tous autres bruits excessifs*

Art. 69 *L'usage d'instruments de musique, d'appareils reproducteurs ou amplificateurs de son, de téléviseurs et autres, ne doit pas importuner le voisinage, ni troubler le repos public. Entre 22 heures et 7 heures, l'usage de ces instruments et appareils n'est autorisé qu'avec les portes et fenêtres fermées. Leurs bruits ne doivent pas s'entendre de l'extérieur.*

5. Le prix de location s'élève à CHF 110.00 par jour. Un rabais de 20% est accordé dès le 6^{ème} jour de séjour
6. La réservation est fixe dès que le mail de réservation a été envoyé. Un acompte de 50% du prix de location est due dans les 10 jours après l'inscription – la somme restante est due 10 jours avant la date de séjour. En cas de désistement de votre part, le 50 % de la somme nous est due (pour couvrir les frais administratifs et préparatoires).
7. Les paiements sont à effectuer par e-Banking. Code-IBAN ; **CH67 0900 0000 1002 0391 7**
8. **Concernant la location à de jeunes adultes (16-25 ans) ; une caution équivalente au prix de location est demandée en argent cash à payer au concierge amenant les clés. Si tout s'est bien déroulé, elle sera rendue après l'état de lieu lors du départ.**

MAISON DES JEUNES ECOTEAUX

Condition générales

9. Etat des lieux après votre séjour ;

La Maison des Jeunes doit être rendue propre et en ordre, faute de quoi les frais de nettoyage vous seront facturés au tarif de Fr. 50.- / l'heure.

10. Les clés sont à votre disposition chez le concierge. Veuillez alors prendre contact avec lui pour indiquer votre heure d'arrivée et pour fixer le rendez-vous pour la mise en main des clés. Son nom et son no de téléphone vous est révélé sur la confirmation de réservation

- ✓ Il nous semble important d'attirer votre attention sur les faits suivants ;

Dans vos bagages doivent figurer (ne sont pas sur place !!) ;

- ✓ Sac à poubelle – les sacs poubelles remplis sont à prendre avec vous
- ✓ Produit et linge à vaisselle
- ✓ Sac de couchage (dortoir et lits uniquement avec matelas)